

ABONNEMENT.

Sommaire :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclamations 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES !
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juillet 1879.

Bulletin politique.

Il y a dans les rangs républicains de la Chambre trois cent cinquante avocats, notaires, avoués, médecins, journalistes, grands amateurs de discussions anticléricales et d'interpellations tapageuses, mais ennemis déclarés, pour la plupart, des questions d'affaires.

Le budget, notamment, leur inspire une aversion insurmontable. Ils s'efforcent d'éviter la rencontre de ce monstre, chargé de chiffres, comme celle d'un créancier, et s'il leur arrive de se trouver nez à nez avec lui, vite ils tâchent de s'en débarrasser en lui jetant précipitamment en pâture les millions qu'il réclame.

Lorsque ce malheureux budget se présente à la Chambre, c'est à qui prendra la fuite. Cent trente à cent cinquante députés tout au plus lui font l'honneur de le recevoir, de l'examiner, de l'écouter. On lui dit : Tu veux ceci, tu veux cela, prends-le et laisse-nous tranquilles. Tu nous ennues avec ton arithmétique.

On lui concède de confiance les millions de la France. On vote des chapitres entiers sans les connaître et sans avoir envie d'en prendre connaissance. Le président en donne lecture au milieu d'une inattention presque générale ; les bras se lèvent automatiquement, souvent même ils ne prennent pas cette peine. Adjugé ! s'écrie M. Gambetta, et tout est dit.

Il nous plaît de voir des orateurs de la droite défendre de temps à autre ce pauvre budget contre l'indifférence, je devrais dire contre le mépris républicain. M. Louis de Kerjégu et de la Basselière ont réussi à fixer l'attention de la Chambre sur le budget de l'agriculture. Nous les en félicitons d'autant plus volontiers qu'ils ont accompli un véritable tour de force.

Dans un discours très-substantiel, qui souvent s'est élevé à la plus haute éloquence, M. de Kerjégu a tracé un magnifique tableau des richesses agricoles de la France, rappelé les utiles travaux, les glorieux services de l'agriculture, et dévoilé aussi ses souffrances.

Qu'a-t-on fait pour reconnaître les bienfaits de cette nourricière du commerce, de l'industrie, de la fortune privée et de la fortune publique ? Que se propose-t-on de faire pour la protéger contre le dépeuplement de nos campagnes, pour favoriser ses progrès, pour l'encourager, pour la protéger contre la concurrence étrangère, pour développer son enseignement ? Rien ou presque rien.

On l'accable sous le poids des impôts, on l'abandonne sans défense aux entreprises de l'étranger, on la livre à la ruine.

L'agriculture enrichit le budget et le budget lui dispense parcimonieusement les secours. Elle vient en aide au commerce et à l'industrie ; l'industrie et le commerce l'étouffent sous leurs privilèges. Elle fournit à l'Etat des millions et des soldats, lui prodigue son or et son sang ; l'Etat la traite en marâtre. Il semble vraiment que la République n'ait de sollicitude que pour quelques milliers de bourgeois en habit noir, que pour un certain nombre de financiers véreux, entrepreneurs de chemins de fer,

exploiteurs de fausses conversions, joueurs de la Bourse.

M. de Kerjégu a fait entendre des plaintes véhémentes ; il a su trouver aussi des paroles éloquentes pour revendiquer les droits de la Religion en même temps que pour soutenir les droits de l'agriculture nationale. De son côté, M. de la Basselière a posé de suite l'une des conclusions pratiques du beau discours de son collègue et de son ami, en développant un amendement tendant à ajouter une somme de cent mille francs au crédit destiné aux subventions des comices agricoles. Cet amendement a été repoussé. Qu'importe ! les orateurs de la droite ont rempli leur devoir et prouvé au pays que c'est dans nos rangs qu'il doit chercher les défenseurs les plus dévoués non-seulement de ses intérêts moraux, mais encore de ses intérêts matériels.

Il n'y a qu'une question du jour : l'article 7.

Il n'y a qu'un homme : Jules Simon.

Nous avons donné la grosse nouvelle que l'ex-ministre du Maréchal manœuvrait dans le but de préparer sa rentrée au pouvoir ; les républicains, d'abord, ont été stupéfaits, ne croyant pas, ou plutôt ne voulant pas croire M. Jules Simon capable de chercher une crise ministérielle.

Ce doucereux personnage était aux aguets, attendant l'occasion favorable. Il est très-fin et très-perspicace, M. Jules Simon ; il comptait sur la folle ardeur du hanneton politique auquel ont été confiées pour quelques mois les destinées de l'instruction publique.

Rappelons-nous avec quelle habileté le malin sénateur tendit ses filets. Il y avait longtemps déjà que la loi Ferry était déposée, lorsqu'il prononça à Lyon un premier discours favorable à la liberté absolue de l'enseignement.

Quelqu'un a dit en qualifiant cette attitude : « c'est l'exagération de l'honnêteté. » Le mot est juste. Ce n'est pas aux inspirations de la conscience que le personnage obéit ; il a surtout calculé son affaire.

Combattre l'article 7 est un moyen d'arriver à la présidence du conseil ; si, pour atteindre le même but, il fallait inventer un article 7, M. Jules Simon l'eût inventé.

Et il aurait trouvé, pour accuser l'enseignement des Jésuites, les mêmes accents émus avec lesquels il défend aujourd'hui leurs droits, au nom de la liberté.

Dans le camp républicain, on savait tout cela ; mais on n'osait pas le dire. Il est si pénible de tirer sur ses propres troupes ! Sans compter que le renégat manœuvre avec une adresse sans égale.

A cette heure, il n'est plus un opportuniste qui s'illusionne sur les véritables intentions de M. Jules Simon. Le grand moniteur de la majorité, la République française, avoue qu'il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence.

Et comme les opportunistes sont des gens nerveux, ils demandent qu'on en finisse tout de suite, et que l'auteur de la pièce précipite son dénouement.

Ce vœu est-il sincère ?

Quoi qu'il en soit, nous partageons ces impatiences, et nous sommes curieux de voir M. Jules Simon à la recherche de neuf individus pour constituer le cabinet dont il désire être le chef.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES.

Les derniers succès remportés par les candidats de la rue des Postes dans les examens d'admission aux diverses Ecoles du gouvernement, ont poussé à son paroxysme la fureur des journaux anti-catholiques. Il faut fermer à tout prix, s'écrient-ils, il faut supprimer au plus vite tous « ces fours à bachelot », toutes ces « manufactures de saint-cyriens et de polytechniciens qui inondent notre armée et toutes nos grandes administrations civiles d'élèves des Jésuites. »

Si les « produits de ces manufactures, » dont vous parlez si dédaigneusement, sont mauvais, pourquoi ne les refusez-vous pas ? pourrait-on leur répondre. Car c'est vous-mêmes, par l'organe de vos ministres, qui rédigez les programmes sur lesquels ils sont interrogés et qui choisissez les examinateurs qui les interrogent. Mais ils sont bons, puisque vous êtes bien obligés de les recevoir ; ils sont meilleurs que ceux qui sortent de vos « fabriques, » c'est-à-dire de vos lycées et de vos collèges, et c'est ce qui redouble votre colère.

Vos nobles mouvements d'indignation ne sont que des transports de jalousie contre des gens plus habiles, plus instruits ou plus laborieux que vous. Une loyale concurrence vous exaspère, comme ces ouvriers lyonnais qui, au commencement du siècle, allaient briser les métiers Jacquart, comme ces maîtres de postes et ces conducteurs de diligences qui, il y a quarante ans, détruisaient les rails des chemins de fer. Et vous osez encore vous dire des amis du progrès !

Le progrès, c'est bien le moindre souci de nos libres-penseurs. Ils viennent d'imaginer un moyen de satisfaire leurs rancunes et leurs passions anti-religieuses qui, de leur propre aveu, nous ferait remonter à trente ans en arrière. Voici que le Temps, le Siècle et d'autres encore engagent le gouvernement à abandonner le fameux article 7 de la loi Ferry, — dont le sort leur paraît décidément bien compromis, — et à proposer une loi obligeant tout candidat au baccalauréat à fournir la preuve qu'il a fait sa rhétorique et sa philosophie dans un lycée ou dans un collège de l'Etat. On réduirait de cette façon les maisons religieuses à n'être plus que « des écoles élémentaires ou de simples établissements de surveillance ; » et pour arriver à ce résultat, on n'aurait qu'à remettre les choses au point où elles étaient avant 1850.

Le Temps, qui est l'inventeur de cette ingénieuse combinaison, n'oublie qu'une chose : c'est qu'à l'époque où ce régime peu libéral était en vigueur, il trouvait cependant son adoucissement dans ce qu'on appelait alors les certificats d'études paternelles. On avait compris, dans ce temps-là, qu'on ne pouvait pas enlever à un père de famille le droit d'instruire lui-même son fils, de le faire travailler chez lui, avec des maîtres ou des précepteurs de son choix. Si donc nos républicains veulent seulement remettre les choses au point où elles étaient avant 1850, nous les prévenons charitablement que le maintien des certificats d'études paternelles suffira pour faire avorter tout leur plan, que tout chef de famille aura la facilité ou même le droit de considérer comme des études paternelles celles qu'il aura fait faire à son enfant sous sa surveillance et sous sa responsabilité dans un établissement quelconque. Veulent-ils, au contraire, ne pas même to-

léter ces certificats ; ils auront le triste honneur d'inaugurer un illibéralisme — qu'on nous passe ce mot, il n'est pas plus barbare que la chose — dont les siècles passés n'offrent aucun exemple. (Moniteur.)

Chronique générale.

M. Antonin Proust a, depuis longtemps, jeté son dévolu sur le ministère des beaux-arts. Chaque année, il ne manque pas de prononcer deux ou trois discours relatifs aux palais nationaux, aux théâtres, à la peinture, à la sculpture, à l'enseignement du chant, de la danse et du dessin. Il semble vouloir dire à la Chambre : Ça, c'est ma partie. Moi seul ai les qualités requises pour protéger efficacement les arts et les artistes ; le ministère des beaux-arts m'appartient !

Cette fois, M. Antonin Proust nous a donné une très-haute opinion de son goût artistique en proposant de substituer un jardin aux ruines des Tuileries. Qu'on ne lui parle pas de la reconstruction du chef-d'œuvre de Philibert Delorme ; mieux vaut, à son avis, un carré de gazon orné de broussailles à la mode. Si cependant la Chambre tenait absolument à reconstruire, elle devrait, d'après M. Proust, donner aux nouvelles constructions le caractère des deux pavillons lourds, surchargés, prétentieux, qui terminent les ailes du Louvre.

En vérité, M. Antonin Proust mérite d'être nommé ministre des beaux-arts de la République.

Sur le chapitre XXXI du budget des travaux publics, M. Farcy a développé un amendement tendant à réduire de 2,000 fr. le crédit affecté au service des régies des palais nationaux. Il a cherché à justifier cette réduction en dénigrant les faits suivants :

Il y a dans le palais de Versailles un atelier destiné à certaines petites réparations de bronchettes et d'échelles. Dans cet atelier, on a installé un ébéniste qui est occupé toute l'année à construire des meubles luxueux aux frais de l'Etat et au profit des régisseurs.

M. de Freycinet a promis de faire une enquête et de punir les coupables. En présence de cette déclaration, M. Farcy a retiré son amendement.

* *

Voici, au sujet des chemins de fer de Sedan à Lérrouville et de Bône à Guelma, une communication qui a été faite à l'Union :

Versailles, 23 juillet.

Monsieur,

M. des Rotours, interpellé aujourd'hui par M. de Freycinet à l'occasion d'observations qu'il avait présentées à une séance antérieure, sur le rachat de la ligne de Lérrouville à Sedan, a combattu le système général des rachats pratiqué par M. de Freycinet.

Il a fait ressortir que ce système, adopté en 1878, et dont on poursuit actuellement l'application, a constitué pour l'Etat des sacrifices gratuits s'élevant, à l'heure qu'il est, à plus de 280 millions, qu'il y avait là un péril pour les finances de l'Etat, sur lequel il importait d'appeler l'attention publique.

Si sous l'ancienne Monarchie la sagesse de nos Rois avait interdit les engagements du domaine de l'Etat, les constitutions d'apauvage, aujourd'hui ceux qui se préoccupent de la sauvegarde du trésor public ont le devoir de couper court aux dotations masquées, aux gratifications faites aux sociétés

financières qui, sous formes de prétendus rachats, constituent de véritables largesses.

Il a été établi que les rachats de lignes construites, opérées sans intérêt pour l'Etat, s'élevaient à 280 millions, et qu'en continuant le système pendant dix ans, on arrivait à près de trois milliards.

M. Wilson, intervenant dans le débat, s'est plaint d'appréciations sévères dont a été l'objet la concession de chemins de fer en Algérie, connue sous le nom de Bône à Guelma.

M. des Rotours, avec une grande précision, beaucoup d'énergie et de talent, sans qu'on ait pu le contredire, a établi que le projet de loi voté par le Parlement et relatif à cette ligne a constitué une garantie de 6 0/0 d'intérêt pour un chemin de fer s'étendant sur une longueur de plus de 300 kilomètres sur le territoire de la Tunisie.

Il a en même temps établi que, grâce aux combinaisons de cette convention, arrachée à l'inattention de la Chambre, une compagnie financière avait pu réaliser un bénéfice de 12,400,000 fr. avant qu'un rail n'ait été posé et qu'un mètre de terrassement n'ait été fait.

En ce qui concerne le prétendu rachat de la ligne de Lérerville à Sedan, il a été établi que l'acte intervenu et ratifié par la Chambre était non un rachat, mais une renonciation par l'Etat de droits qu'il avait vis-à-vis la compagnie concessionnaire et l'attribution gratuite d'une gratification de 12,400,000 fr.

Ces faits ont été démontrés par les articles mêmes du cahier des charges.

La discussion, portant sur un vote déjà formulé par la Chambre, ne pouvait avoir de sanction; mais elle éclaire d'une vive lumière la voie d'aventures financières dans laquelle M. Freycinet nous a engagés et qu'il entend suivre avec une obstination de sectaire convaincu.

Le projet de loi soumis aujourd'hui à la délibération de la Chambre autorise le ministre, le gouvernement, à régler par décret le mode d'exploitation de la route rachetée.

L'exploitation de la ligne sera-t-elle concédée à une compagnie nouvelle? sera-t-elle faite directement par l'Etat?

Le projet, non plus que le rapporteur, gardent sur ce point le plus complet silence.

Des conditions d'exploitation, il n'en est point dit un mot.

C'est une loi sans précédent.

Elle constitue de la part du gouvernement une abdication complète; c'est un blanc-seing remis à M. de Freycinet, et dont il fera tel usage que bon semblera au groupe politique dont il est le centre.

Sans être prophète, l'on peut dire à présent que cette ligne exploitée par l'Etat sera le point de départ du rachat du réseau de l'Est et de celui du Nord.

Dès à présent, et c'était le principal, on a autorisé le ministre à porter les insuffisances du produit de la ligne au compte du budget de l'Etat.

La ruine de nos finances sera la conséquence de l'application du système, si le bon sens public ne parvient à l'arrêter.

Agréer, etc.

LE GÉNÉRAL GRESLEY.

Le rôle que joue M. le général Gresley, ministre de la guerre et compagnon d'armes de M. Jules Ferry contre les catholiques, donne quelque désir de savoir comment il a été élevé.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements fournis à l'Univers:

« Cher Monsieur,

« C'est moi qui vous ai dit que M. Spuller était fils légitime et non Français, ou au moins de fraîche date, d'un Badois, garçon boucher à Dijon, qui, plus tard, s'installa pour son compte à Seurre (Côte-d'Or).

« Maintenant, voulez-vous savoir ce qu'est M. Gresley? Soyez édifié.

« En 1823, un M. Henri Gresley, excellent chrétien, mais tout petit professeur au petit collège de Vassy (Haute-Marne), arrivait à Semur en Auxois (Côte-d'Or), pour remplir au collège de cette dernière ville ses modestes fonctions.

« Or, savez-vous où M. Gresley alla s'installer avec sa femme et ses deux enfants encore au berceau? Au presbytère même, chez son oncle, le vénérable M. Balthazar, curé de Semur, chez lequel lui et les siens furent logés et nourris pendant huit ans.

« M. et M^{me} Gresley ont recueilli la succession de M. Balthazar et ils sont morts. Mais que sont devenus leurs enfants, jadis nourris du pain de l'Eglise et bercés par la

main d'un prêtre? C'est à la lettre. Redoublez d'attention: l'un d'eux est aujourd'hui M. Henri Gresley, ministre de la République et compagnon d'armes de Jules Ferry dans sa guerre contre l'Eglise. Si l'armée française n'est pas fière d'avoir à sa tête un chef qui possède à ce point la reconnaissance du cœur, elle est trop difficile. Comme aussi il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a progrès lorsqu'on voit au timon des affaires de l'Etat le fils d'un Génois, épicier à Cahors, et le fils d'un Badois, garçon boucher à Dijon. »

La brochure, S. A. le Prince Impérial, qui vient de paraître à Paris et dont l'auteur est M. E. Loudun, pose très-hardiment, très-nettement, une hypothèse qui jusqu'ici n'avait été indiquée qu'avec beaucoup de réserve, même par le Pays. Le Prince n'a-t-il pas été victime d'un guet-apens? La main de l'Internationale n'est-elle pas directement ou indirectement dans la mort du fils de Napoléon III? La brochure donne tous les arguments pour l'affirmative, et il faut avouer qu'ils sont de nature à faire grande impression. Nous appelons, notamment, l'attention sur les renseignements du valet de chambre Ulmann... Ajoutons que la partie de cet écrit composée avec les lettres du prince est du plus haut intérêt historique.

D'après le Franc-Parleur, il existe une lettre de l'Impératrice à une très-grande dame de l'aristocratie anglaise, établissant que, contrairement aux rapports officiels, le prince Louis n'avait pas exécuté étourdiment la reconnaissance où il a péri.

Cette lettre dit: « Il avait reçu des ordres qu'il a exécutés, et il a montré, en obéissant jusqu'à la mort, comment il comprenait la discipline. »

M. Rouher, dit Paris-Journal, a annoncé à plusieurs députés bonapartistes que, tout en ayant renoncé à la vie politique, il reviendrait à la Chambre, lors de la discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1880.

M. Rouher prononcera, à cette occasion, un grand discours pour défendre les finances de l'Empire, et, incidemment, il demandera l'apuration des comptes du gouvernement de la Défense.

D'après une dépêche du Daily Telegraph, Cetiwayo aurait renvoyé l'épée du prince Louis-Napoléon.

LES SAISONS.

Voici une nouvelle théorie sur la température et la succession alternative des années de pluie et de sécheresse; son auteur prétend qu'elle est le résultat de ses observations faites avec soin pendant les étés de trente années consécutives. Cette théorie se trouve développée dans une lettre adressée au Times, par M. Henri Roe. Nous la donnons telle que nous la trouvons, sans la garantir:

« Le premier résultat de ses constatations, c'est que les périodes de sécheresse et d'humidité se succèdent les unes aux autres, comme des vagues alternatives à peu près d'égales longueurs. Non que cette égalité de durée soit tout à fait absolue ou qu'une période soit exactement le fac-simile d'une période correspondante à une époque précédente ou subséquente, mais on observe une régularité suffisante et assez d'uniformité pour donner à toutes ces périodes une ressemblance générale entre elles qu'il est facile de discerner.

« Chacune de ses périodes s'étend sur trois années entières. Voici des règles simples qui permettent à chacun de déterminer par lui-même la succession de ces périodes ou cycles ternaires:

« 1° Quand le nombre représentant une année est pair et divisible exactement par 3, cette année est la seconde de trois étés froids et humides;

« 2° Quand le nombre représentant l'année est impair et divisible par 3, alors cette année forme le milieu d'une triade d'étés secs et chauds.

« Par exemple, 1860 est pair et divisible par 3, et ce qui a caractérisé spécialement

les trois années 1859, 1860 et 1861, c'est l'humidité ou le froid humide. 1863 est impair et divisible par 3 et tout le monde se rappelle que 1862-1863 et 1864 ont eu des étés secs et chauds.

« En prenant maintenant une série de 27 ans sur lesquels s'étendent les observations personnelles de M. Roe, et en appliquant les règles qui viennent d'être données, on trouve les triades de froid suivantes: 1853-1855, 1859-1861, 1865-1867, 1871-1873 et 1877-1879; on trouve en même temps les triades chaudes: 1856-1858, 1862-1864, 1868-1870 et 1874-1876. Sans prétendre qu'il ne se soit jamais glissé une année anormale dans cette ordre des saisons, M. Roe maintient que tous les étés notablement humides ou notablement secs sont tombés exactement dans une des périodes d'humidité ou de sécheresse que nous venons d'indiquer, de telle sorte qu'il ne se rencontre pas une année très-humide dans ce qui a dû être une période de sécheresse, ni une année de grande sécheresse dans ce qui, suivant l'hypothèse, devait être une période humide.

« Cette hypothèse, ajoute M. Roe, reçoit une confirmation remarquable par l'examen du prix moyen du blé pendant les années que nous venons d'indiquer. Ordinairement, après un été humide, les prix moyens de l'année suivante doivent être élevés, et au contraire ils doivent être bas après un été sec. Or, en fait, les prix ont été élevés de 1854 à 1846 et bas de 1857 à 1859; ils ont ensuite été hauts de 1860 à 1862, bas de 1863 à 1865, hauts de 1866 à 1868, bas de 1869 à 1872, hauts de 1873 à 1874 et bas de 1875 à 1877.

« M. Roe termine par une prédiction: le nombre 1881 est impair et divisible par 3; par conséquent, si la théorie a quelque fondement, l'année 1881 devra occuper le milieu d'une triade d'étés chauds et secs. Nous aurions trois beaux étés en 1880, 1881 et 1882. »

Que cette douce perspective nous serve à supporter patiemment l'été de 1879!

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

LA MUSIQUE DU 77^e DE LIGNE.

Le concert de la musique du 77^e régiment d'infanterie — retour du camp — avait de nouveau attiré samedi soir toute la population saumuroise.

Il était à peine huit heures que déjà le Square et ses abords se trouvaient envahis par la foule qui bientôt devint considérable, tellement chacun était avide d'applaudir, pour la seconde fois en un mois, l'excellente musique dirigée par M. Sineau.

Est-il besoin de dire que tous les morceaux du programme, depuis l'ouverture de la *Muette de Portici* jusqu'à la polka si originale des *Bébé*, ont été exécutés de façon à provoquer les plus chaleureux applaudissements?

Une cavatine de Rossini a fait parfaitement ressortir le talent du premier piston, artiste de grand mérite. La délicieuse valse de C. Faust, intitulée *Thérèse*, a été fort goûtée des dilettantes.

L'ouverture d'*Oberon* est venue ensuite charmer l'auditoire. Avec quel prodigieux ensemble et avec quelle délicatesse de nuances a été exécuté ce morceau, hérisé de tant de difficultés! Aussi, comme les braves éclataient de toutes parts! L'auteur de cette page musicale, le grand maître allemand Weber, à qui l'on doit *Euryante* et *Frayschütz* (*Robin des Bois*), eût applaudi lui-même des deux mains les artistes du 77^e.

Voici la fantaisie sur *Zaire de Nella*, de Mercadante, auteur du *Bravo* et de la *Vestale*. Le solo de petite clarinette a obtenu un grand succès; on ne perdait pas une note de ces sons ravissants qui versent pour ainsi dire dans l'âme une ineffable mélancolie, et qui font les délices des amateurs.

Enfin la polka des *Bébé*, de Buot, avec imitation de cris d'enfant, a beaucoup divertifié la foule. Des voix bien timbrées ont chanté la jolie berceuse:

Dormez, dormez, chères amours,
Sur vous je veillerai toujours.

Le programme se trouve épuisé... il est neuf heures et demie; mais les applaudissements, les bis ne cessent de retentir, et les musiciens ne quittent pas leur estrade. Ecoutons!

C'est la polka chantée: *Vive l'Anjou!* devenue populaire, que l'on nous offre une seconde fois.

Comme chacun prend plaisir à entendre cet air si joyeux et ces paroles qui font l'éloge de notre pays!

Oui, vive l'Anjou! Certes, il faut se défendre des illusions de l'amour-propre local, et ne point pousser jusqu'à l'excès le culte du clocher. Mais quand on a le bonheur d'appartenir à une contrée comme la nôtre, à ce coin de France favorisé du ciel qui se nomme le département de Maine-et-Loire, on a vraiment bien le droit d'être fier et de revendiquer comme un honneur le titre d'Angevain.

L'Anjou n'a-t-il pas pour lui toutes les qualités aimables à côté de toutes les qualités solides: climat d'une grande douceur, sol d'une admirable fécondité, sites variés et charmants? Vive l'Anjou! il fournit une large part dans le contingent de la richesse nationale, et, avec ses vins renommés, on cite les mille produits de son agriculture et de son industrie.

Le concert ne devait pas encore se terminer par la polka que chacun fredonne à Saumur depuis un mois. Reconnaissant de l'accueil si sympathique qui lui est toujours fait dans notre ville, M. Sineau avait distribué à ses musiciens la petite polka chantée dont l'*Echo Saumurois* a eu la primeur il y a une quinzaine de jours, et intitulée: *Vive Saumur!* Tel est le morceau que l'habile chef a bien voulu faire entendre à son retour parmi nous.

Cette production locale a été chantée par la musique du 77^e avec le même entrain que la polka précédente, dont elle ne diffère que par les paroles; elle a été le bouquet de cette brillante soirée.

« Vive Saumur! » disaient les artistes de M. Sineau. A nous d'ajouter: Vive la musique du 77^e de ligne! et merci à tous, chef et exécutants, des heures délicieuses qu'ils ont fait passer au public saumurois.

L. D.

M. Carrichou nous fait savoir qu'il n'a point eu à accepter ou à refuser de faire partie du Conseil municipal, par la raison bien simple qu'il n'a été porté sur aucune liste.

Le rapporteur de la commission agricole qui a été chargée d'examiner la culture et la tenue de plusieurs fermes du canton nord-est de Saumur, ne s'est pas fourvoyé seulement dans la désignation des conteneurs, il a écorché le nom de l'un des lauréats, qui ne s'appelle pas Louis Marchand, mais bien Louis MARCHEAU, au Grand-Bonnevaux, commune de Brain-sur-Allonnes.

Nous nous empressons de faire cette rectification, pour rendre à chacun selon son mérite.

La distribution des prix de l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu le jeudi 31 juillet, à une heure après midi, sous la présidence de M^r l'Evêque d'Angers.

Les travaux de dessin seront exposés le jeudi 31 juillet, à huit heures du matin, jusqu'après la distribution.

La distribution des prix de l'Ecole mutuelle aura lieu le jeudi 31 juillet, à une heure, dans le local de cette Ecole, aux Récollets.

La distribution solennelle des prix aux élèves des Frères des Ecoles chrétiennes de la montée du Fort et de la rue de la Visitation aura lieu le vendredi 1^{er} août, à une heure, dans la cour de l'Institution Saint-Louis, rue d'Alsace.

La représentation qui devait avoir lieu hier soir au théâtre a été remise à un jour qui sera fixé ultérieurement.

Il y avait foule, ces deux derniers soirs, au palais des Marionnettes fantoches de John Holden's. De l'avis de toutes les personnes qui y sont entrées, jamais plus merveilleux spectacle ne s'était vu à Saumur.

Le Journal officiel a publié un avis que nous croyons utile de reproduire:

« Des agences et des maisons de banque allemandes continuent à faire répandre, sur tous les points de la France, de nombreux prospectus relatifs à des loteries dont le

siège est à l'étranger, notamment à Hambourg.

» Bien que le public ait été mis plusieurs fois déjà en garde contre ces tentatives, on croit devoir appeler de nouveau son attention et faire remarquer notamment qu'aux termes de l'article 4 de la loi du 21 mai 1836, prohibant les loteries en France, les articles 440 et 441 du Code pénal sont applicables aux agents des loteries étrangères et à tout individu qui colporte ou distribue des billets, ou qui participe, par un moyen quelconque, à la publicité donnée à ces entreprises. »

Ambillou. — Jeudi dernier, vers 4 heures du matin, le village de Saunay, commune d'Ambillou, a été mis en émoi par un incendie qui a jeté beaucoup d'éclat, mais qui n'a pas eu les suites que l'on pouvait redouter.

Trois cents fagots, sur le bord d'un chemin vicinal, étaient la proie des flammes. Tous les habitants se sont portés en hâte pour les éteindre, mais il était impossible d'approcher du brasier, et tout secours était inutile.

Cet incendie est attribué à la malveillance.

ANGERS.

Des courses militaires auront lieu à Angers, le dimanche 31 août prochain.

En voici le programme :

1^o COURSE DE HAIES (militaire). — Deux objets d'art pour chevaux d'armes montés par des sous-officiers présents sous les drapeaux. Poids commun 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. (Tenue militaire.)

Les sous-officiers de la garnison d'Angers pourront seuls prendre part à cette course.

2^o COURSE DE HAIES (militaire). — Deux objets d'art pour chevaux inscrits sur les contrôles depuis six mois au moins, montés par des officiers en activité. Poids commun 75 kil. Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. (Tenue militaire.)

3^o COURSE DE HAIES (militaire). — Deux objets d'art pour tous chevaux servant de chevaux de chasse ou de promenade, n'ayant pas été dans une écurie d'entraînement depuis le 1^{er} janvier 1879, n'ayant pas été engagés dans des courses d'une autre catégorie et montés par des officiers en activité. Poids commun 77 kilog. Les chevaux de demi-sang recevront 5 kilog. de décharge. (Tenue militaire.)

Tous les officiers du 9^e corps d'armée pourront prendre part à ces deux dernières courses.

JURISPRUDENCE RURALE.

Les récoltes du fermier entrant. — Voici un cas curieux jugé récemment par le tribunal de Blois.

Un fermier sortant, H., permet à ses prochains successeurs, L. et T., de semer du trèfle dans son avoine, moyennant une indemnité qui devait être réglée plus tard. Mais avant de quitter sa ferme le 1^{er} novembre, H. fait pacager ses moutons dans le trèfle de ses successeurs. Ceux-ci lui intentent un procès en indemnité. — Le juge de paix ordonne une expertise pour évaluer le dommage. Mais un autre procès, compliqué celui-ci, T., second fermier entrant, actionne H. pour un autre grief; H. intente une action reconventionnelle pour le tort causé à son avoine par le trèfle qui y a été semé.

Le juge de paix condamne H. à payer 60 fr. de dommages-intérêts pour le préjudice causé par ses moutons, sans à déduire 20 fr. pour le tort causé à l'avoine par la graine de trèfle et par la privation de jouissance et condamne H. aux dépens.

H. a appelé devant le tribunal civil de Blois tant du premier que du second jugement. — Le tribunal l'a débouté de ses deux demandes.

On sait que les boissons, prises en grande quantité, exercent une action des plus débilantes sur l'estomac.

En cette saison, où la camomille romaine se couvre, pour longtemps, de ses fleurs, lorsqu'on se sent la bouche sèche, la gorge aride, quand on a une telle soif qu'on avale-rait « la mer et ses poissons », pour l'étancher, au lieu d'ingurgiter des masses de liquide, on mâchera deux ou trois fleurs de la camomille indiquée; elles provoqueront la salivation, et l'on sera délivré du besoin de boire immodérément.

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de personnes, nous croyons devoir reproduire de nouveau les deux pol-

kas chantées que nous venons d'entendre à Saumur.

VIVE L'ANJOU!

Polka chantée au Square du théâtre, les 4 et 26 juillet 1879, par la musique du 77^e de ligne.

Musique de M. SINEAU, chef de musique du 77^e.

I.
Vive l'Anjou! — Lorsque le soleil dore,
De ses cotéaux les pampres rougissants,
Je sens
Au fond du cœur un gai sourire éclore,
Le noir chagrin
Fuit l'azur de mon ciel serein.

II.
Chantons! le vent, de sa légère haleine,
Emporte au loin par les prés et les bois
Nos voix;
Nos gais refrains s'envolent dans la plaine,
Dans les buissons
Les nids écoutent nos chansons.

III.
Vive l'Anjou! — Quand je vois dans mon verre
En pétillant la mousse scintiller
S'écouler,
Ne suis-je pas le maître de la terre?
Oui, sur ma foi,
Je me crois plus heureux qu'un roi.

IV.
Blonde liqueur, tu verses l'espérance
Aux malheureux que le sort jour et nuit
Poursuit;
Au pauvre, l'or; au faible, la puissance;
Devant nos yeux
L'avenir s'ouvre radieux.

V.
Salut, pays des joyeux vendanges,
De la gaieté, des chansons et des fleurs,
Nos chœurs
Célébreront à jamais tes louanges;
Toujours tes vins
Seront l'honneur de nos festins.

VI.
Anjou, salut! salut, douce lumière!
Salut, vallons, ruisseaux qui par les prés
Fuyez;
Anjou, salut! A mon heure dernière
Je veux bénir
Encor ton charmant souvenir.

A. VERRIER.

VIVE SAUMUR!

Polka chantée au Square du théâtre, le 26 juillet 1879, par la musique du 77^e de ligne (paroles déjà publiées dans l'Echo Saumurois).

I.
Vive Saumur! ses cotéaux et sa Loire,
Son vieux château, tous ses moulins tournant
Au vent!
Ses pampres verts, le vin qui fait sa gloire,
Ses officiers,
Vaillants guerriers,
Beaux écuyers!

II.
Ne cherchez pas un autre coin de monde
Où le ciel soit d'un plus brillant et pur
Azur,
Où le soleil dore une plus belle onde;
C'est ici qu'on veut revenir
Vivre et mourir.

III.
Pays des Francs, pays des vieux Druides,
Ton sol est plein de débris glorieux
D'écuyer;
Les Celtes fiers, les Romains intrépides
Sont passés là,
Chantant l'amour et le combat.

IV.
O mon pays, je bois à ta richesse,
A ton nectar envié par les rois!
Je bois
A tes vallons que le zéphyr caresse,
A tes enfants, au souvenir!
A l'avenir!... X...

Au moment de mettre sous presse, nous recevons d'un de nos lecteurs une nouvelle polka chantée, sur l'air des précédentes. Nous la donnerons demain.

Faits divers.

La Société contre l'abus du tabac fait parler d'elle. En s'adressant, par voie de pétition, à la Chambre des députés, elle s'est montrée pratique. Là, elle expose clairement à nos représentants les ravages que le tabac peut produire et produit parfois sur l'organisme, surtout — car c'est là le point principal — quand il est absorbé, avec exagération, par des enfants en voie de croissance, qui ne sont pas encore formés. Ceci est trop juste, et ce que l'on demande à propos du tabac, c'est-à-dire des mesures propres à en interdire la consommation par des enfants, on pourrait aussi le demander, et avec tout autant de raison, à propos des liqueurs fortes, dont l'effet, sur la jeunesse, est bien des fois plus actif et plus terrible.

« Je n'ignore pas, dit à ce propos Jean de Nivelle, que des ordonnances de police interdisent l'entrée des cafés et cabarets aux enfants au-dessous de

seize ans; mais il me semble bien difficile de leur interdire l'accès des débits de tabac, où ils vont chercher la plante funeste pour leurs parents. Et encore, en ce qui concerne le cabaret, où est la sanction et qui punit-on? Les cabaretiers, quand ils sont pris, ce qui est rare, et encore d'une façon à peu près dérisoire, et quand ils ont versé à boire à l'enfant lui-même, dans la salle publique de leur établissement. Toutes ces répressions-là ne sont pas bien efficaces et ne peuvent l'être. D'abord, l'enfant lui-même ne comprend pas très-bien que ce qui lui était interdit la veille puisse lui être permis le lendemain et qu'un excès répréhensible à quinze ans onze mois et vingt-neuf jours devienne tolérable le lendemain du trentième. C'est une délimitation toute de fantaisie, et que le législateur, ou plus simplement le préfet, aurait pu reculer d'une année ou plus, suivant son caprice.

» Dans toutes ces circonstances, c'est la famille qui est généralement la seule coupable, et, s'il y a aujourd'hui beaucoup plus d'enfants au-dessous de seize ans qui fument et qui boivent qu'il n'y en avait autrefois, c'est tout simplement parce qu'il y a un incontestable relâchement dans la surveillance paternelle et une abdication d'autorité. De toutes manières, excepté physiquement cependant, les enfants aujourd'hui sont hommes beaucoup trop tôt. C'en est pitoyable. Ceux qui font leurs études les finissent de trop bonne heure, et les voilà lâchés dans la vie, avec toute la liberté de l'école et tentés par l'imitation de l'exemple. Les autres, beaucoup plus nombreux, sont relativement libres bien plus jeunes encore, dès qu'ils sont d'âge à entrer à l'atelier où les modèles ne leur manquent pas et où l'on se fait parfois un jeu coupable de les pousser aux excès. »

Le 15 octobre prochain, il y aura juste cinquante ans que la première locomotive glissa sur la première voie ferrée.

C'est, en effet, le 15 octobre 1829, que la locomotive Stephenson fit ses premiers pas sur une voie ferrée en Angleterre. En 1830, fut inaugurée la première ligne de chemin de fer du monde, celle de Liverpool à Manchester, et, en 1878, l'Europe seule est couverte d'un réseau de voies ferrées embrassant 154,523 kilomètres.

Voici quelques données statistiques sur la répartition des voies ferrées parmi les différents pays :

La première place appartient à l'Allemagne, qui a un réseau de 30,464 kilomètres.

Après elle, viennent l'Angleterre, 27,540 kilomètres; la France, 23,383; la Russie, 21,687; l'Autriche-Hongrie, 17,997; l'Italie, 8,243, et, enfin, la Grèce, avec 430 kilomètres.

Le réseau des Etats-Unis d'Amérique embrasse à lui seul 5/6 de tout le réseau de l'Europe, et présente une étendue de 127 mille 470 kilomètres; les autres Etats de l'Amérique n'ont de voies ferrées que 49,000 kilomètres; l'Asie, 14,000; l'Australie, 4,000, et l'Afrique, 2,900 kilomètres.

Les capitaux employés pour la construction de tous les chemins de fer du monde entier présentent un total d'environ 75 milliards de francs.

Un fait bien rare s'est produit ces jours derniers à la cour d'assises d'Oran.

Le président demandait à un vieillard arabe des environs de Lamoricière, témoin dans une affaire de faux témoignage, quel était son âge.

— 110 ans, répondit l'Arabe.

La cour et l'auditoire se mirent à rire.

— Vous riez, messieurs, répartit l'Arabe, mais j'ai servi sous quatre beys avant la conquête, et les Français devraient bien me faire une pension.

Ces cas de longévité ne sont pas rares en Algérie, dit l'Akhbar. Ils prouvent que la sobriété est le meilleur garant d'une longue existence. Selon toute apparence, ce centenaire n'a jamais bu un verre d'alcool dans sa vie.

PLACE DU PETIT-THOUARS.

Palais des Marionnettes

FANTOCHE

de John Holden

Le plus grand Spectacle du Monde.

Aujourd'hui lundi 28 juillet, à 8 h. 1/2 du soir.

1^{re} PARTIE. — Tous les acrobates et gymnasiarques, représentés par les marionnettes.

2^e PARTIE. — La Belle et la Bête, grande pantomime en 24 tableaux, ballet, féerie, grâce, élégance et rire.

3^e PARTIE. — Grande transformation avec la cascade d'eau du Niagara; anges, sirènes, démons, etc.

Les représentations auront lieu tous les soirs, à 8 heures 1/2, jusqu'au mardi 5 août inclusivement.

Les dimanches, jeudis et samedis, représentation enfantine à 2 heures, à moitié prix.

Les représentations du jour seront éclairées au gaz et à l'électricité comme celles du soir.

Le spectacle du soir durera 2 heures 1/2; celui du jour, 1 heure 1/2.

60 changements de décors à vue le soir, 35 le jour.

Le bureau de location est ouvert au Théâtre, de 2 à 5 heures, pour les Stalles et Premières.

Prix des places : Stalles, 2 fr. 50; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr. — Prix du jour : Stalles, 1 fr. 25; Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

CAPITAL : 120,000,000 DE FRANCS

Paris, 54 et 56, rue de Provence

VENTE DE 14,000 ACTIONS DE L'

AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital social de 8,500,000 francs

Divisée en 17,000 actions de 500 francs chacune ENTièrement LIBÉRÉES

L'Agence Havas existe depuis soixante ans. Les bénéfices nets, d'après l'état officiellement dressé par M. Maguin, expert-juré, et par M. Groters, chef de comptabilité, pour servir de base au prix d'achat, ont été de 5,216,015 francs 25 centimes pour les sept dernières années.

L'exercice 1878 a produit un bénéfice net de 868,308 francs 18 centimes.

Les résultats acquis jusqu'à ce jour, depuis le 1^{er} janvier 1879, promettent pour l'exercice courant un bénéfice au moins égal.

En se basant sur l'exercice 1878, les actions donneront donc, cette année, un dividende représentant 7/10 du prix de vente.

Ces 14,000 Actions sont mises en vente par le groupe des fondateurs au prix de 650 francs. Elles donnent droit aux bénéfices réalisés depuis le 1^{er} janvier 1879.

VERSEMENTS :

En souscrivant..... 100 fr.
A la répartition..... 250 — } 650 francs.
Le 1^{er} septembre prochain. 300 —

UNE BONIFICATION DE 2 FRANCS SERA FAITE POUR TOUTE ACTION ENTièrement LIBÉRÉE A LA RÉPARTITION.

Il sera immédiatement délivré des titres au porteur ou nominatifs au choix.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES :

Lundi 4 et Mardi 5 Août

A PARIS : A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54 et 56, rue de Provence, et dans tous les bureaux de quartiers.

EN PROVINCE : Dans toutes les succursales de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et chez tous ses correspondants.

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Le prospectus et les statuts à la disposition du public.

ON DEMANDE des dépositaires et des agents pour la vente à crédit des Machines agricoles perfectionnées.

S'adresser, franco, à la Société générale des Machines agricoles, 16, place Vendôme, Paris.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Notre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accoucheuse,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.		
10 45 —	5 14 soir.		9 h. 48 matin.
12 15 soir.	3 35 —		6 35 soir.
6 45 —	10 22 —		4 15 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	83 55		10	Crédit Foncier colonial	426 25	1 25		Canal de Suez	740		
3 % amortissable	85	30		Crédit Foncier, act. 500 f.	843			Crédit Mobilier esp.	1105	5	
4 1/2 %	113 30		50	Obligations foncières 1877	393 75	1 75		Société autrichienne	618 35	1 45	
5 %	117 75		10	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	710			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514		75	Crédit Mobilier	545			Orléans	388		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	339			Crédit foncier d'Autriche	675	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	383 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528		50	Est	735			Est	384		
— 1865, 4 %	543		3	Paris-Lyon-Méditerranée	1175			Nord	389 75		
— 1869, 3 %	418	1		Blidi	870	2 50		Ouest	383		
— 1871, 3 %	408		1	Orléans	1516 25	3 75		Midi	384		
— 1875, 4 %	530 25	25		Ouest	787 50	2 50		Paris (Grande Ceinture)	384 50		
— 1876, 4 %	539			Compagnie parisienne du Gaz	1297 50	2 50		Paris-Bourbonnais	371		
Banque de France	3140	15		C. gén. Transatlantique	580	2 50					
Comptoir d'escompte	877 50		25								
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 9 minutes du matin, express-poste.
6 — 15 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — — soir, — — — — —
1 — 33 — — — — — express.
3 — 15 — — — — — omnibus.
7 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — express.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

MOULIN A FARINE

Trois paires de meules, système anglais, Bluterie, avec ou sans affenage, Situé dans le canton de Bourgueil, **A AFFERMER** Pour le 1^{er} novembre 1880. S'adresser à M^e FLEURIAU. (405)

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

MAISON

Rue Cendrière, n° 45, **A LOUER** Pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser audit M^e Dufour.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE TRÈS-BELLE MAISON** Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE JOLIE MAISON** Sise au Pont-Fouchard, Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUCHARD-BINKAU, au Pont-Fouchard. (45)

OUVERTURE DE LA CHASSE

Le Comptoir Général l'Intermédiaire offre à MM. les chasseurs de leur envoyer gratuitement et franco son magnifique Album d'armes et fournitures de chasse, avec facilités de paiement, à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. Une surprise aussi agréable qu'inattendue est réservée à tous ceux qui en feront la demande. Adresser les lettres à M. l'Administrateur délégué, 38, boulevard Saint-Marcel, à Paris. On demande des représentants pour la vente dans toutes les communes de France. Bonnes remises.

A LOUER

PRÉSENTMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, **PORTION DE MAISON** S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A VENDRE

UN CHARIOT à quatre roues, sur ressorts. — Prix très-modéré. S'adresser à M. BERGÉ. (376)

FROMAGES FRAIS

Crème double, FROMAGES FAÇON GOURNAY Frais et raffinés. Arrivages : Les Dimanches, Mardis et Jeudis. MAISON GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent une place.

le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

30, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUTS LES PAPETIERS

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

MAISON ABEL PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris
A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 3 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORBIGNY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

LOSANGE PURGATIF

ANCIENTEMENT **GANGE PURGATIF**

Très facile à prendre, sans savoir ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Phie TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris. Les deux purgatifs, 1/20; par le poste, 1/35.

Se trouve dans toutes les pharmacies.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an. Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence). Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

En vente chez tous les libraires :

- LES CHRONIQUES SAUMUROISES Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.
 - ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU ET LES ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR Par le même auteur.
 - LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE ET DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830) Par le même.
- Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.